



**ROYAUME DE BELGIQUE**  
Service public fédéral  
**Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement**

D1.3 Service Afrique Centrale et Australe

Votre personne de contact:  
Caroline Meulders  
Tel: 02 501 35 67  
E-mail: caroline.meulders@diplobel.fed.be

Monsieur Carl Michiels  
Président du Comité de Direction  
CTB s.a.  
Rue Haute 147  
1000 Bruxelles

<b>BTCCTB</b>	
- 001524	22.03.2017
OPS CM	

votre communication du	vos références	nos références	date
30/09/2016	OP/O/2016/187/CCS	D1.3/CM/DEV030302RDC/2012/32420/4	21 MAART 2017

à mentionner dans toute correspondance

**Objet: Notification de l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au projet « Programme de développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (PRODAKK)» RDC – NN3011636 / RDC1116211**

Monsieur le Président du Comité de Direction,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au projet « Programme de développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (PRODAKK) ».

Cet avenant, signé le 14 mars 2017, entérine la diminution budgétaire de 3 MEUR du projet suite à l'exercice de policy review de mars 2016.

Vous trouverez également ci-joint une copie de l'Echange de Lettres entre les deux partenaires.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Dirk Teerlinck  
Directeur D1

Annexes: 2



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION  
DENOMMEE

« Programme de Développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (Bandundu) -  
PRODAKK »

NN: 3011635  
N° CTB: RDC1116211

Vu la Convention spécifique dénommée « Programme de Développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (Bandundu) - PRODAKK » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 17 mars 2013, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme de Développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (Bandundu) - PRODAKK » signée le 09 avril 2013 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 28/11/2016 et 21/02/2017 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1  
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 28/11/2016 et 21/02/2017 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, portant sur la diminution budgétaire du projet « Programme de Développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (Bandundu) – PRODAKK », il est procédé à une diminution budgétaire de 3.000.000 euros.



**Article 2**  
**Budget de la prestation de coopération**

L'article 2 de la Convention de Mise en Oeuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 17.000.000 € (dix-sept millions euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 14/03/2017, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la CTB,

  
F. LEPOINTE  
Administrateur

Pour l'Etat belge,

  
Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et

  
M. VAN DER LINDEN  
Administrateur



## Plan financier

CTB RD CONGO					
REVISION BUDGETAIRE PRODAKK					
		Budget initial PRODAKK PRODEKK fusionnés	Révision PRODAKK	Budget révisé	
	Résultats, sous-résultats, activités et sous-activités prévus	27 704 867	-2 284 507	25 420 360	
R1	La production et la productivité des exploitations familiales sont améliorées	6 501 837	-1 427 000	5 074 837	
SR.1.1	Le sous-secteur semencier est renforcé	3 975 837	-699 000	3 276 837	
A.1.1	Appui à l'amélioration et à l'introduction de variétés adaptées et à la production de semences de souche et de pré-base L.B. A.01_01	700 000	-90 000	610 000	
A.1.2	Appui au contrôle et au monitoring de la qualité de semences L.B. A.01_01	700 000	-65 000	635 000	
A.1.3	Appui à la production et à la mise en marché de semences de qualité L.B. A.01_01	2 575 837	-544 000	2 031 837	
SR.1.2	L'amélioration des itinéraires techniques est appuyée avec une attention à la fertilité des sols	1 340 000	-448 000	892 000	
A.2.1	Recherche - développement des itinéraires techniques améliorés L.B. A.01_03	120 000	-8 000	112 000	
A.2.2	Introduction et accompagnement de techniques novatrices de fertilité des sols L.B. A.01_03	1 180 000	-400 000	780 000	
A.2.3	Alignement REDD + L.B. A.01_03	40 000	-40 000	0	
SR.1.3	La diversification agricole est encouragée selon les besoins et les potentialités des filières agricoles	660 000	-240 000	420 000	
A.3.1	Appui-conseil à la diversification des cultures en tenant compte des besoins différenciés des H et F L.B. A.01_03	660 000	-240 000	420 000	
SR.1.4	La pisciculture familiale est renforcée	526 000	-40 000	486 000	
A.4.1	Actualisation étude de base et inventaire et sélection des pisciculteurs avec PAPEL/SENAQUA et les OP L.B. A.01_04	26 000		26 000	
A.4.2	Renforcement de capacités technique et organisationnelle des pisciculteurs L.B. A.01_04	157 000	-40 000	117 000	
A.4.3	Promotion de la reproduction in situ (élevage) L.B. A.01_04	78 000		78 000	
A.4.4	Appui à l'acquisition de petits matériels de terrassement L.B. A.01_04	115 000		115 000	
A.4.5	Suivi technique et financier des pisciculteurs (chargé pisciculture) L.B. A.01_04	150 000		150 000	
R2	La conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées	1 751 400	-136 507	1 614 893	
SR.2.1	Les équipements de transformation et les facilités de stockage sont accessibles et gérés durablement	1 322 400	-61 000	1 261 400	
B.1.1	Analyse des besoins et des attributaires L.B. A.02_01	50 000	0	50 000	
B.1.2	Appui à l'acquisition des équipements et infrastructures de transformation et stockage L.B. A.02_01	1 062 400	-45 000	1 017 400	
B.1.3	Accompagnement technique et de gestion des utilisateurs L.B. A.02_01	210 000	-16 000	194 000	
SR.2.2	La concertation et l'interaction entre acteurs intervenants dans la commercialisation est renforcée	429 000	-75 507	353 493	
B.2.1	Formation des gérants d'unités et des comités de gestion L.B. A.02_02	204 000	-45 000	159 000	
B.2.2	Appui aux dispositifs de renforcement de la commercialisation L.B. A.02_02	40 000	-30 507	9 493	
B.2.3	Assistance technique pour l'appui à la commercialisation L.B. A.02_02	185 000		185 000	
R3	Les acteurs publics des secteurs agriculture, développement rural, genre, travaux publics sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi, de coordination et de concertation au niveau de la Province, des territoires et des secteurs	2 041 330	0	2 041 330	
SR.3.1	Les structures de coordination et de concertation sectorielle et intersectorielle au niveau provincial, des territoires et des secteurs sont renforcées	678 500	0	678 500	
C.1.1	La coordination sectorielle et le suivi des interventions sont améliorés L.B. A.03_01	271 500		271 500	
C.1.2	Appui au renforcement des capacités des AE et ANE et coordination intersectorielle (Antenne à Bandundu ville) L.B. A.03_03	407 000		407 000	





SR.3.2 Les services techniques de l'Agriculture, Développement Rural et du Genre sont renforcés dans leurs fonctions d'appui aux paysans (planification, suivi et évaluation)	1 362 890	0	1 362 890	1 362 890
C.2.1 Renforcement des capacités des services de l'agriculture, du développement rural et du genre L.B. A_03_05 et A_03_02	1 152 890		1 152 890	1 152 890
C.2.2 Elaboration et Mise en œuvre des Plans d'Action Genre (PAG) dans les 3 territoires avec les AE L.B. A_04_03	150 000		150 000	150 000
C.2.3 Appui méthodologique. Mise en œuvre des plans de communication des AE au niveau des 3 territoires. L.B. A_03_04	60 000		60 000	60 000
<b>R4 Les capacités des ANE en matière de gestion et de fourniture des services sont renforcées</b>	<b>2 495 300</b>	<b>-721 000</b>	<b>1 774 300</b>	<b>1 774 300</b>
SR.4.1 Les OP sont renforcées dans leur structuration et dans leur capacité à fournir des services à leurs membres	2 062 400	-680 000	1 382 400	1 382 400
D.1.1 Renforcement des capacités des OP au niveau provincial et territorial L.B. A_01_02	1 081 400	-310 000	771 400	771 400
D.1.2 Renforcement des capacités des cadres de concentration au niveau provincial et territorial A_03_04	374 000	-160 000	214 000	214 000
D.1.3 Appui à la communication. Mise en œuvre des plans de communication L.B. A_03_04	347 000	-210 000	137 000	137 000
D.1.4 Elaboration et Mise en œuvre des plans d'actions genre dans les 3 territoires avec les ANE L.B. A_04_01	200 000		200 000	200 000
D.1.5 Appui méthodologique (consultances) A_03_04	60 000		60 000	60 000
SR.4.2 Les initiatives entrepreneuriales sont facilitées avec une attention au genre	432 900	-41 000	391 900	391 900
D.2.1 Appui aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) L.B. A_04_02	432 900	-41 000	391 900	391 900
<b>R5. Les voies de communication jugées prioritaires pour l'évacuation de la production agricole sont réhabilitées et entretenues</b>	<b>14 220 000</b>	<b>0</b>	<b>14 220 000</b>	<b>14 220 000</b>
SR.5.1 Un réseau multimodal de transport est réhabilité	8 000 000	0	8 000 000	8 000 000
E.1.1 Etude base line (pistes, voies fluviales, impact environnemental) L.B. A_02_01	100 000		100 000	100 000
E.1.2 Priorisation des axes (routiers et fluviaux) L.B. A_02_02	30 000		30 000	30 000
E.1.3 Plan de gestion de l'environnement et socio-économique (PGES) L.B. A_02_03	200 000		200 000	200 000
E.1.4 Formation des structures (CLER, COORDICLER et CLESB) L.B. A_02_04	120 000		120 000	120 000
E.1.5 Achat d'outillage et équipements L.B. A_02_05	500 000		500 000	500 000
E.1.6 Réhabilitation des pistes L.B. A_02_06	5 600 000		5 600 000	5 600 000
E.1.7 Réhabilitation des bacs L.B. A_02_07	1 000 000		1 000 000	1 000 000
E.1.8 Réhabilitation des petites voies navigables L.B. A_02_08	450 000		450 000	450 000
SR.5.2 Un réseau multimodal de transport est entretenu à travers des structures locales	6 220 000	0	6 220 000	6 220 000
E.2.1 Mise en place des structures locales (CLER, COORDICLER et CLESB) L.B. A_03_01	50 000		50 000	50 000
E.2.2 Fonctionnement des structures d'entretien L.B. A_03_03	6 100 000		6 100 000	6 100 000
E.2.3 Suivi de l'entretien L.B. A_03_04	70 000		70 000	70 000
<b>R6. La gouvernance du secteur de transport (réseau multimodal) est améliorée</b>	<b>695 000</b>	<b>0</b>	<b>695 000</b>	<b>695 000</b>
SR.6.1 Les bonnes pratiques de gestion et d'utilisation du réseau multimodal de transport sont promues	230 000	0	230 000	230 000
F.1.1 Consolidation de la réglementation (études et diffusions des résultats) L.B. A_04_01	30 000		30 000	30 000
F.1.2 Lancement de la campagne de sensibilisation L.B. A_04_02	150 000		150 000	150 000
F.1.3 Mise en place des activités de sensibilisation et respect bonnes pratiques L.B. A_04_03	50 000		50 000	50 000
SR.6.2 La maîtrise d'ouvrage provincial dans la gestion du réseau multimodal de transport est appuyée et le financement de l'entretien est progressivement pris en charge par la partie congolaise	465 000	0	465 000	465 000
F.2.1 Appui au fonctionnement de la CPR L.B. A_01_01	75 000		75 000	75 000
F.2.2 Equipement SIG L.B. A_01_02	50 000		50 000	50 000
F.2.3 Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le système de gestion du réseau L.B. A_01_03 et L.B. A_05_03	100 000		100 000	100 000
F.2.4 Appui au financement du système de gestion du réseau multimodal L.B. A_05_01 et A_05_02	180 000		180 000	180 000
F.2.5 Audit et suivi L.B. A_05_04	60 000		60 000	60 000
<b>Réserve budgétaire</b>	<b>757 693</b>	<b>-645 493</b>	<b>92 200</b>	<b>92 200</b>
<b>Moyens Généraux</b>	<b>11 557 440</b>	<b>-70 000</b>	<b>11 487 440</b>	<b>11 487 440</b>
<b>Ressources Humaines</b>	<b>8 458 920</b>	<b>0</b>	<b>8 458 920</b>	<b>8 458 920</b>
<b>Investissements</b>	<b>1 013 500</b>	<b>0</b>	<b>1 013 500</b>	<b>1 013 500</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 522 020</b>	<b>0</b>	<b>1 522 020</b>	<b>1 522 020</b>
<b>Audit suivi et évaluation</b>	<b>563 000</b>	<b>-70 000</b>	<b>493 000</b>	<b>493 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>40 000 000</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>37 000 000</b>	<b>37 000 000</b>

